



FUMEL

— VALLÉE DU LOT —

DECISION:

PETITE ENFANCE
DIRECTION DES SOLIDARITES

Affaire suivie par : Alexandra SOULAYRES

N°D25DSPE96

OBJET : CONTRAT DE CESSIION –SPECTACLE LE GRAND NOEL DES EMOTIONS – ASSOCIATION PTI POA– JEUDI 4 DECEMBRE 2025 – RELAIS PETITE ENFANCE DE FUMEL

Vu l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2020B-22-AG en date du 05 juin 2020 par laquelle le Conseil Communautaire a délégué à Monsieur le Président ou Monsieur le 1^{er} Vice-président les attributions prévues à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'offre de prestation de l'Association Pti Pôa dont le siège est 63 bis, avenue de Saint-Exupéry 31400 Toulouse, pour le spectacle « Le grand Noël des émotions » qui sera présenté sur le Relais Petite Enfance de Fumel, le jeudi 4 décembre 2025 ;

Considérant la volonté de Fumel Vallée du Lot de mener des actions mettant en avant l'interaction entre les enfants et les parents et les Assistantes Maternelles du Relais ;

Considérant que le spectacle « Le Noël des émotions » rentre dans les actions visées ci-dessus ;

**Le Président de Fumel Vallée du Lot
décide,**

1°) – D'approuver le contrat de cession en référence, dont le total de la prestation artistique s'élève à 560 € TTC payables par virement bancaire ou administratif à réception de facture ;

2°) – De préciser que les crédits sont prévus au budget 2025 ;

3°) – De signer et d'autoriser Monsieur le Vice-président en charge de l'Enfance et Jeunesse à signer le contrat en référence.

En application de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision du Président lors de la prochaine séance du Conseil Communautaire.

Pour extrait certifié conforme
Fumel, le 02 juin 2025

Le Président
Didier CAMINADE

Certifié exécutoire le : 10 juin 2025

Reçu en Sous-Préfecture le :

Publié ou Notifié le : 10 juin 2025

